



Direction de la Solidarité  
et de la Cohésion Sociale  
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

**DECISION**

**DEC/2024/PE/25**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Madame Claire Tomatelli-Vandenabeele, Kinésithérapeute, concernant un contrat pour 3 séances de massage, aux dates indiquées ci-dessous, à la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem, pour le Multi-Accueil « La Ruche ».

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est passé avec Madame Claire Tomatelli-Vandenabeele, Kinésithérapeute, 11, rue Léon Gambetta - 59510 HEM, une prestation de 3 séances de massage, aux dates ci-dessous :

- Vendredi 29 mars 2024, à 9h30
- Vendredi 24 mai 2024, à 17h30
- Vendredi 18 octobre 2024, à 9h30

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de Madame Claire Tomatelli-Vandenabeele.

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 300 euros net de taxe pour les trois interventions.

En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem, le

24 JAN. 2024

Francis VERDAMER  
Maire de HEM